

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 44^e LÉGISLATURE, ONTARIO
4 CHARLES III, 2026

Projet de loi 135

Loi proclamant le mois de juillet Mois du patrimoine de la langue swahilie

Coparrains :

Député(e) K. Wong-Tam

Député(e) A. Gilmour

Député(e) R. Lennox

M. T. Rakocevic

Projet de loi de députés

1^{re} lecture 2 juin 2026

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le mois de juillet Mois du patrimoine de la langue swahilie

Préambule

Le swahili, ou kiswahili, est une belle langue bantoue parlée en Afrique orientale et centrale ainsi que par la diaspora africaine partout dans le monde, y compris en Ontario. Des milliers de locuteurs du swahili en Ontario, dont beaucoup vivent dans la province depuis les années 1960, ainsi que les membres de leur famille, méritent d'être célébrés et honorés pour leur contribution à la richesse culturelle, artistique et économique de nos quartiers.

Utilisé quotidiennement en Ontario, le swahili est non seulement utilisé par des locuteurs qui le parlent couramment, mais par des personnes qui, sans le savoir, emploient des expressions swahilies de plus en plus populaires. Des expressions telles que «hakuna matata» (pas de souci), «rafiki» (ami) et «udugu» (fraternité) proviennent du swahili. Même le mot Kwanzaa, fête afro-américaine et afro-canadienne, est dérivé d'une expression swahilie qui signifie «les premiers fruits».

En proclamant le mois de juillet Mois du patrimoine de la langue swahilie, la province de l'Ontario souligne le rôle croissant que joue le swahili dans le paysage linguistique et culturel de l'Ontario et célèbre la culture, les traditions et l'histoire uniques des locuteurs de cette langue en Ontario et dans le monde entier. Le mois de juillet est le moment idéal pour rendre hommage au patrimoine de la langue swahilie, car la Journée mondiale de la langue kiswahili de l'UNESCO est célébrée chaque année le 7 juillet.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine de la langue swahili

1 Le mois de juillet de chaque année est proclamé Mois du patrimoine de la langue swahilie.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2026 sur le Mois du patrimoine de la langue swahilie*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi édicte la *Loi de 2026 sur le Mois du patrimoine de la langue swahilie*. La Loi proclame le mois de juillet de chaque année Mois du patrimoine de la langue swahilie.